

PROJET D'INSTALLATION D'UN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

<u>Cadre réservé</u> N° Dossier : Commune: au SPANC A. NATURE DU PROJET Cadre de la demande : □ Construction neuve □ Rénovation □ Extension ☐ Réalisation d'une installation sans demande d'urbanisme Adresse du projet : Code Postal: Commune:.... Références cadastrales : Section: N°..... B. DEMANDEUR (propriétaire) Nom et prénom : Adresse actuelle: Code Postal: Commune: **D. CARACTERISTIQUES DES LOCAUX** Type de bâtiment □ Résidence principale □ Résidence secondaire Nombre de pièces principales : Autre:..... E. DESTINATION DES EAUX PLUVIALES (le rejet des eaux pluviales dans la filière d'assainissement est interdit) □ Rejet en surface (fossé, caniveau...) □ Rétention (cuve, mare...) □ Infiltration par épandage ☐ Infiltration par un puisard □ Autre (préciser) : F. CARACTERISTIQUES DU TERRAIN (une étude de sol est obligatoire) Le terrain est-il desservi par un réseau public d'eau potable ? □ NON □ OUI Surface totale: m²

Si oui, est-il destiné à l'alimentation en eau potable ?

□ faible < 5%

prévu pour le système d'assainissement

□ moyenne 5-10%

□ NON

Présence d'un captage (puits ou forage ou source) dans un rayon de 35 m autour de l'emplacement

□ forte > 10 %

Pente existante :

G. CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION PREVUE

<u>1. RAP</u>	PEL DES REGLES							
L'emplacement des dispositifs de prétraitement et de traitement sera situé hors zone de :								
	☐ Circulation ou de stationnement	☐ Cultures et Plantatio	ns					
l /: ma mla			-:lo do .					
L'implantation du dispositif de traitement respectera une distance minimale de :								
	5 mètres par rapport à tout ouvrag3 mètres par rapport à toute limite							
	☐ 3 mètres de tout arbre ou végétaux		ire important					
	☐ 35 m d'un captage destiné à la consommation humaine							
2. PRÉTRAITEMENT								
	Fosse toutes eaux	Volume = m ³	1					
	 Avec Dalle de répartition 							
	 Avec Dalle d'amarrage 							
	Toilettes sèches : □ à compost							
	□ à séparation des	urines						
	Traitement des sous-produits : descrip	otif de l'aire de compostage	:					
3. VEN	TILATION OBLIGATOIRE							
Venti	ilation primaire (Ø100mm) - entrée d'a	ir:						
	Existante A créer							
Venti	ilation secondaire (Ø100mm) – extract	ion des gaz de la fosse :						
□ Extracteur statique □ Extracteur éolien								
<u>4. TRA</u>	<u>ITEMENT</u>							
	Tranchées d'épandage	Linéaire total :	Nombre de tranchées :					
	Lit d'épandage	Longueur :	Largeur:					
	Filtre à sable vertical drainé	Longueur :	Largeur:					
	Filtre à sable horizontal drainé	Longueur :	Largeur:					
	Filtre à sable vertical non drainé	Longueur :	Largeur:					
	Filière agréée* :							
	 Filtre compact 	Dimensionnement :	Equivalents Habitants					
	 Filtre planté 	Dimensionnement :	Equivalents Habitants					
o Microstation Dimensionnement : Equivalents Habitant								
* Le m	odèle ainsi que le numéro d'agrément	devront être fournis avar	nt le démarrage des travaux					

Communauté de communes Porte de DrômArdèche - Service Assainissement Non Collectif

5. EVACUATION DE L'EAU TRAITEE (filtres à sable drainé, filières agréées) Type d'exutoire: Fossé de dissipation Tranchée d'infiltration Fossé Cours d'eau Puits d'infiltration * *Le rejet en puits d'infiltration est soumis à autorisation du SPANC sur la base d'une étude hydrogéologique. Localisation du point de rejet : □ Sur la parcelle du propriétaire □ Sur une parcelle voisine* *Une autorisation signée du propriétaire sera nécessaire **6. DISPOSITIFS COMPLEMENTAIRES** Volume = m³ □ Bac à graisse (facultatif) Volume de bâchée :m³ □ Pompe de relevage ☐ Avant le prétraitement □ Avant le traitement □ Après le traitement (cas des filtres à sable drainé et filières agréées) **6. PIECES A JOINDRE** □ Etude de sol □ Plan intérieur indiquant l'usage et la surface de chaque pièce

7. MONTANT DES REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

☐ En cas de rejet d'eau traitée, autorisation du propriétaire du lieu de rejet

Type de redevance	Coût	Emission de la facture	Fréquence de contrôle
Diagnostic vente	200 €		-
Contrôle de bon fonctionnement	140 €	Le mois suivant la visite	10 ans
Contrôle de conception	75 €		-
Contrôle de bonne exécution	100 €		-

Le propriétaire s'engage :

- A ne réaliser ou faire réaliser l'installation d'assainissement non collectif qu'après réception de l'avis favorable et conformément au projet tel qu'il aura été accepté et selon la règlementation en vigueur ;
- A ne recouvrir l'installation qu'après avis de sa conformité par le SPANC. Le technicien du SPANC devra être averti suffisamment tôt et <u>impérativement avant tout recouvrement des ouvrages</u>;
- A entretenir son installation;

Et autorise le technicien du SPANC à pénétrer sur la propriété pour exercer les missions du contrôle techniq	ue
de l'assainissement non collectif qui lui sont confiées par la collectivité.	

Nom et signature :

Fait à	
Le	
	Tous les renseignements sont certifiés exacts